

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du jeudi 6 avril 2023

À l'ouverture de la séance, dix-sept membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés et sept procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Jean-Luc PERNETTE – procuration à madame Elisabeth OUDON
Madame Pascale SOVCIK
Madame Elisabeth OUDON
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Isabelle MAGNIN – procuration à madame Pascale SOVCIK

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Jean-François GIRET (jusqu'à 15h50)
Monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Julien MUGNIER – procuration à monsieur PERROT
Madame Emmanuelle PUCÉAT – procuration à madame Sandrine GARCIA

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND (présente jusqu'à 17h20)

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE – procuration à monsieur Olivier BOULIN

1 – Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 17 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Modification du règlement intérieur

La parole est donnée à la directrice du département MEEF. Madame Lucie CORBIN informe les membres du conseil que les changements apportés au règlement intérieur concernent principalement la scission de trois conseils de perfectionnement (CPER) afin d'en assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande capacité à être force de proposition :

- le CPER éducation musicale et chant choral est séparé du CPER histoire et géographie ;
- les sciences de la vie et de la terre forment un CPER à part entière en quittant le CPER mathématiques et sciences ;
- le CPER sciences économiques et sociales et économie-gestion se dédouble pour créer le CPER sciences économiques et sociales et le CPER sciences de gestion.

La directrice de l'INSPE précise que les premières remontées de l'HCÉRES au niveau de l'université insistent sur l'importance des conseils de perfectionnement et de leurs travaux. Avec deux à trois réunions par an pour chaque CPER, madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'institut se veut exemplaire en la matière et s'appuie pleinement sur leurs délibérations pour l'évolution des formations.

3

Les autres corrections concernent la mise à jour des intitulés de deux conseils de perfectionnement (éducation physique et sportive et professeur documentaliste) et la suppression du CPER second degré professeur de lycée professionnel.

Les modifications du règlement intérieur de l'INSPE sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 – Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

La directrice de l'INSPE détaille le calendrier des différentes phases du dialogue d'objectifs et de moyens qui se clôturera par la notification de l'arbitrage final prévue le 11 juillet.

Pour le **volet financier**, monsieur Émeric DAIAN indique qu'en raison de l'envolée du prix de l'énergie, le besoin financier jusqu'à la fin de l'année a été chiffré à hauteur de 205 000 euros.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle l'existence des différents sites de formation répartis sur l'ensemble du territoire bourguignon. Ce qui entraîne la multiplication des charges en matière de dépenses énergétiques. Concernant l'évolution des recettes (hors recherche) pour 2023, le responsable du service financier mentionne que la difficulté de recrutement de personnels qualifiés sur certains sites aura un impact sur les prévisions des recettes des services de restauration. Il relève également qu'après un premier bilan des dépenses d'énergies pour l'accueil du conservatoire à rayonnement départemental sur le site d'Auxerre, les recettes attendues seront moins importantes que prévues.

Concernant les dépenses, la principale inconnue porte sur les besoins en matière de travaux pour certains sites (Auxerre et Dijon) en raison de la vétusté des bâtiments. Pour améliorer leurs prises en charge, l'INSPE va proposer la création d'un service patrimoine intégré à la composante. L'achat d'un véhicule est également envisagé.

Pour le volet relatif à la **charge d'enseignement**, la responsable administrative présente un tableau indiquant l'enveloppe notifiée (32 554 heures équivalent travaux dirigés (HETD)) et le nombre d'HETD saisi au 6 avril 2023 (29 631). Madame Chantal CLERC souligne que si toutes les heures n'ont pas encore été rentrées dans le logiciel, il restera un différentiel en raison du regroupement de certains enseignements et de la diminution du nombre d'étudiants par rapport aux prévisions établies l'année précédente.

Pour 2024, la charge d'enseignement devra prendre en compte l'ouverture du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) sur le site de Nevers. Pour la première année, l'impact devrait être assez léger puisque la formation sera principalement portée par le lycée. Pour clore le travail de prévisions en matière de charge d'enseignement, les calculs devront être également ajustés par rapport aux effectifs attendus.

Pour le volet **ressources humaines concernant les enseignants et les enseignants chercheurs**, la directrice de l'INSPE rappelle le nombre de postes gelés par département : quatre au département Diderot, huit au département MEEF et un en sciences de l'éducation.

Elle précise que sur les dix-huit postes vacants, seize sont actuellement utilisés pour des AFA et des contractuels.

Elle énumère ensuite par département les besoins de postes statutaires pour la rentrée 2024 :

- publication d'un poste de professeur des universités en histoire et anthropologie du patrimoine (20^e/22^e) pour le département Denis Diderot ;
- publication d'un poste de maître de conférences en éducation physique et sportive (70^e/74^e) et selon confirmation de la vacance des postes, un professeur certifié (PRCE) ou agrégé (PRAG) en mathématiques, en sciences et en numérique éducatif pour le département MEEF ;
- dégel d'un poste et la publication de deux postes (un professeur des universités et un maître de conférences) en 70^e section pour le département des sciences de l'éducation.

4

Monsieur Jean-François GIRET prend la parole pour s'assurer que le profilage du poste de maître de conférences en 70^e section pour le département MEEF sera bien établi en concertation avec le laboratoire IREDU dont il est le directeur. Madame Elsa LANG RIPERT lui confirme ce point en mentionnant que c'est le cas pour chaque demande de publication de poste d'enseignant chercheur.

Monsieur Norbert PERROT pose la question de la temporalité du dégel des postes.

Le président de l'université, tout en regrettant cet état de fait, indique que le dégel des postes n'est pas envisageable actuellement. Il précise que la non-compensation du glissement vieillesse technicité (GVT) par l'État s'élève sur les trois dernières années à un montant de six millions d'euros.

Monsieur Olivier BOULIN remarque que sur les 60 postes gelés sur l'université, l'INSPE en supporte treize à lui seul.

Monsieur Vincent THOMAS indique que les choix ont été arrêtés suite à une étude et des négociations réalisées en 2017 par une autre gouvernance. Il met en avant que l'UFR droit, sciences économique et politique avec presque cinq mille étudiants a dû supporter dix postes gelés.

Pour le volet **ressources humaines concernant les BIATSS**, madame Chantal CLERC précise que l'objectif reste la stabilisation des équipes en raison de la part importante des personnels en CDD (environ 30 % des postes). Elle énumère les principales demandes pour la rentrée 2024 :

- la transformation d'un poste d'agent technique en assistant ingénieur pour la mission patrimoine ;

- deux demandes de CDisation pour la gestionnaire du site d'Auxerre et un agent de Nevers ;
- la création d'un poste administratif sur le site de Nevers pour le fonctionnement du PPPE ;
- l'ouverture de concours pour renforcer le service scolarité en central et sur le site de Nevers.

Madame Elsa LANG RIPERT signale que ce dernier point sera préalablement discuté en commission BIATSS au sein de l'INSPE avant d'être inclus formellement dans les DOM.

Elle revient également sur la volonté de créer une mission patrimoine interne à l'INSPE en raison des difficultés à travailler de manière générale avec le pôle patrimoine.

Monsieur Vincent THOMAS reconnaît un problème organisationnel dans ce service et quelques autres difficultés sur lesquels les services centraux de l'université sont en train de travailler afin de les résoudre.

Madame Cathy PERRRET prend la parole pour indiquer les problèmes de personnel au centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE).

La responsable administrative rappelle les propos de la directrice sur le fait que le point sur les ressources humaines relatif au personnel BIATSS présenté au conseil n'est pas définitif. Ce problème relevé par la directrice du CIPE sera également étudié avant transmission des demandes des DOM à la gouvernance de l'université.

4 – Point d'information sur l'accréditation de la vague C

Madame Elsa LANG RIPERT spécifie que les calendriers d'accréditation diffèrent selon les formations portées par l'INSPE.

5

En ce qui concerne les **départements Diderot et sciences de l'éducation**, le rapport provisoire sera rendu début mai pour des auditions en distanciel qui se tiendront le 23 du même mois. Ensuite, après une phase de corrections qui aboutira au rapport définitif, la communication d'un rapport bilan et du projet se fera mi-juillet à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGSIP).

Concernant le **département MEEF**, l'envoi du dossier d'accréditation avec ses annexes et les maquettes de formation est prévu pour le début du mois d'octobre. Entre novembre 2023 et mars 2024 se tiendront des réunions de dialogue avec les ministères, pour aboutir au cours de l'année 2024 à la présentation au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Pour l'ensemble des offres de formations de l'université de Bourgogne, les fichiers regroupant les informations requises, dont le coût du pilotage et de l'organisation des formations, doivent être complétés et votés par les conseils de composantes pour le 15 septembre. Le vote se déroulera ensuite dans les instances de l'université de Bourgogne. L'affichage au public interviendra à partir de janvier 2024.

5 – Questions relatives à la formation

a. Partenariat 2022-2024 département MEEF – Rectorat

Afin d'exposer le but de ce partenariat, la directrice de l'INSPE reprend le deuxième paragraphe du préambule de la convention. Ce dernier spécifie que l'objectif est « d'organiser les relations et de définir les modalités de coopération entre le rectorat de l'académie de Dijon et l'INSPE de l'académie de Dijon. Elle [la convention] traduit la volonté des deux institutions de s'engager dans des partenariats et projets communs. Elle vise à renforcer les liens dans la formation initiale, continuée et continue des professeurs des premier et second degrés ainsi que des conseillers principaux d'éducation, dans la formation tout au

long de la vie des enseignants. Elle participe à renforcer les liens entre l'enseignement secondaire et la recherche. Elle arrête les modalités de participation financière des partenaires au projet de l'INSPE. »

Cet accord cadre est prévu jusqu'en 2024 en raison du prochain contrat de formations qui prendra effet à la rentrée 2024.

Madame Elsa LANG RIPERT mentionne que la signature de cette convention aura lieu symboliquement le jour de la cérémonie des diplômes, le samedi 13 mai 2023.

Cette convention est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Modifications de fiches filières : master PIF parcours 2A2P

La parole est donnée à la directrice du département MEEF. Madame Lucie CORBIN explique que ces changements résultent de la nécessité d'aligner le parcours accompagnement et analyse des pratiques d'enseignement et de formation (2A2P) du master pratique et ingénierie de formation (PIF) au modèle des maquettes par compétences afin d'accueillir la nouvelle promotion à la rentrée 2023.

Elle met en avant le travail considérable effectué par messieurs Pierre LECEFEL et Franck MOREL qui ont repris le nouveau cadre des masters MEEF pour l'adapter à cette formation.

Madame Lucie CORBIN souligne que les réflexions portent également sur un accès modulaire de cette formation par lequel chaque enseignement pourrait suivre librement les cours qu'il souhaite et obtenir une certification ou la possibilité de bénéficier d'une validation d'acquis en cas de réussite.

Le président de l'université donne un exemple de ce type de formation qui a déjà été créé à Mâcon pour un master de droit rural qui était ouvert à des professionnels comme les avocats ou les notaires. Ce dernier était scindé en plusieurs modules qui correspondaient chacun à un diplôme universitaire (DU). Ainsi, la réussite dans un module permettait d'obtenir la validation d'un DU. Et la validation de plusieurs DU donnait lieu à l'obtention du master.

6

Les modifications sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Calendrier universitaire rentrée 2023

Madame Chantal CLERC présente les calendriers universitaires 2023-2024 des cours et des examens et des suspensions de cours qui sont calés sur ceux de l'université de Bourgogne.

Madame Géraldine FARGES demande la parole afin de signaler le chevauchement progressif des périodes dédiées habituellement soit aux cours, soit aux examens pour la licence éducation, formation, enseignement et culture (EFEC). Cet état de fait pourrait entraîner des difficultés pour les étudiants en ce qui concerne leur apprentissage.

De plus, un autre effet néfaste des calendriers actuels concerne le décalage de plus en plus important de la fin de l'année universitaire sur le mois de juillet ce qui impacte les travaux de recherche. Pour une formation que l'on veut proche de la recherche, cela peut rapidement devenir problématique.

Les calendriers sont soumis au vote des membres du conseil de l'Institut, et **adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés**.

6 – Création d'un pôle de ressources didactiques et pédagogiques sur le site d'Auxerre

La parole est donnée à madame Valérie DUCROT pour exposer le projet de création d'un pôle de ressources didactiques et pédagogiques sur le site INSPÉ d'Auxerre. Pour la responsable du site, ce pôle répond à un véritable besoin.

Elle expose les quatre objectifs principaux :

- fournir des ressources et outils pédagogiques et didactiques à la communauté enseignante de l'Yonne ;
- poursuivre un service nécessaire à la communauté éducative dans un territoire rural ;
- développer les interactions entre la formation initiale et le reste de la communauté éducative icaunaise ;
- et rayonner à l'échelle du département.

Ce pôle est prévu à destination, entre autres, des enseignants titulaires, des futurs enseignants-stagiaires en formation initiale et des formateurs de manière générale.

Concernant le lieu choisi, il s'avère dès à présent conforme aux normes de sécurité et ne nécessiterait donc aucuns travaux de mise en conformité. La seule contrainte consiste à la révocation de la convention d'occupation précaire du logement.

Monsieur le recteur interroge la responsable du site sur l'accès aux personnes à mobilité réduite. Madame Valérie DUCROT se veut rassurante sur ce point, le site ayant déjà reçu la visite de commissions de sécurité à plusieurs reprises.

7

Madame Lucie CORBIN confirme les propos de la responsable et de la gestionnaire du site d'Auxerre et insiste sur la sensibilisation des personnels sur les questions relatives au handicap.

7 – Point financier

a. Bourses pour les stages à l'étranger

Le responsable du service financier dévoile la répartition de l'enveloppe destinée à contribuer aux frais de stage à l'étranger des étudiants de master MEEF pour un montant de 7 700 euros.

Il précise que l'enveloppe globale a été partagée équitablement entre les étudiants du master MEEF premier degré et ceux inscrits en master MEEF second degré. Puis chaque somme a été divisée par le nombre de demandes.

En raison du plus grand nombre de dossiers acceptés pour le premier degré, les sommes accordées sont donc plus faibles pour les étudiants concernés.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'enveloppe est financée sur le budget propre de l'INSPE afin d'encourager la mobilité des étudiants.

Monsieur le recteur questionne sur les modalités de répartition de ses bourses, et, par exemple la non prise en compte de la distance.

L'équipe de direction de l'Institut répond qu'il s'agit en l'espèce d'une aide incitative à la mobilité. Après avoir réfléchi à plusieurs répartitions différentes, il n'a pas réellement été possible de proposer une bourse à hauteur des frais engagés en raison du montant limité de la somme dédiée.

Madame Elisabeth OUDON propose de diviser l'enveloppe entre tous les étudiants, sans tenir compte de leurs inscriptions, pour garantir une aide identique pour ceux inscrits en premier et second degré.

Madame Lucie CORBIN précise que pour le MEEF premier degré, la bourse est proposée à tous ceux qui partent effectuer un stage à l'étranger. Concernant les stagiaires du second degré, les critères d'attribution sont plus restrictifs, ce qui explique le nombre moins important d'aides accordées.

Madame Cathy PERRET met en avant le fait que ce sont les jeunes des classes favorisées qui partent le plus à l'étranger pendant leurs études. Ainsi, avec ce système d'égalité devant cette bourse de voyage, elle redoute que cela participe à creuser davantage cette inégalité devant la possibilité de partir effectuer un stage à l'étranger. Elle se demande également si ces stages sont valorisés par rapport à ceux effectués en France. Par ce biais, l'inégalité serait encore un peu plus accrue.

Sur ce dernier point, la directrice de l'INSPE répond que les stages à l'étranger ne sont pas valorisés.

Elle précise également qu'elle informera les responsables des formations concernées des propositions et réflexions menées ce jour par les membres du conseil de l'Institut.

Cette répartition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

d. Sorties d'inventaire

8

Monsieur Emeric DAIAN présente le tableau récapitulatif des sorties d'inventaire. Celui-ci concerne en grande partie du matériel informatique.

Le vote du conseil de l'Institut est requis avant d'être d'entériné par le conseil d'administration de l'université.

Les sorties d'inventaire sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8 – Approbation de conventions et subventions

La responsable administrative et le responsable du service financier portent à la connaissance du conseil les conventions et subventions suivantes :

- une subvention de 4 246 euros au profit de l'association ACEF suite à l'organisation d'une manifestation culturelle le 18 février 2023 ;
- l'avenant n°3 à la convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement du réseau des INSPE portant sur la mise à jour de la cotisation annuelle de l'INSPE (3 000 €) et des abonnements AEF (2 605,08 €) ;
- l'avenant n°4 à la convention relative à la participation du département de la Nièvre concernant le site INSPE de Nevers ;
- l'annexe pour l'année 2023 de la convention relative à la collecte et au traitement des déchets pour site de Nevers ;
- la convention de prélèvements, de collectes et d'analyses en hygiène alimentaire pour le site de Nevers ;
- l'avenant n°30 à la convention d'agrément par le CROUS du restaurant universitaire du site de Nevers ;

- une convention avec le collège Jean Bertin de Saint-Georges-sur-Baulche portant sur le prêt d'un piano numérique en faveur du site INSPÉ d'Auxerre ;
- une convention définissant les modalités d'accueil des étudiants de l'INSPE d'Auxerre au service de restauration et d'hébergement du lycée Jacques Amyot.

Madame Véronique PARISOT présente deux conventions de partenariat :

- la première entre l'université de San Andres à Buenos Aires et l'université de Bourgogne (et plus spécifiquement l'IAE, l'UFR langues et communication et le département Diderot) afin de favoriser la mobilité de étudiants entre ces deux établissements ;
- la seconde entre l'Atheneum et l'INSPE pour le développement de projets artistiques et culturels afin de favoriser l'immersion des étudiants en ingénierie culturelle par la formalisation d'actions tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'Atheneum.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 17h35.

Le Président du conseil de l'institut



Norbert PERROT